

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

11 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

2 948 400

21 N° d'enregistrement national : 09 03650

51 Int Cl<sup>8</sup> : E 04 H 17/16 (2006.01)

12

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 24.07.09.

30 Priorité :

71 Demandeur(s) : DIRICKX GROUPE Société anonyme  
— FR.

43 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 28.01.11 Bulletin 11/04.

56 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

72 Inventeur(s) : HINRY MICKAEL, HIRIBARNE VIN-  
CENT et CORNIERE DIDIER.

60 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

73 Titulaire(s) : DIRICKX GROUPE Société anonyme.

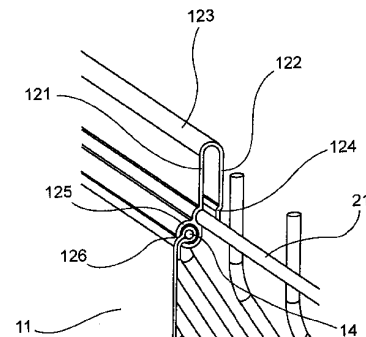
74 Mandataire(s) : PATRICE VIDON.

54 DISPOSITIF D'OCCULTATION DE CLOTURE.

57 L'invention concerne un Dispositif d'occultation (10)  
d'un panneau (20) de clôture, ledit dispositif (10) compre-  
nant une toile d'occultation (11) pourvue:

- d'un élément supérieur de fixation destiné à fixer ladite  
toile au haut dudit panneau,
- d'un élément inférieur de fixation destiné à fixer ladite  
toile au bas dudit panneau.

ledit élément supérieur de fixation comprenant une lisse  
de retenue (12) apte à être clippée sur le haut d'un panneau  
(20) et ledit élément inférieur de fixation comprenant des  
moyens de mise en tension (13) de ladite toile (11) sur ledit  
panneau (20).



FR 2 948 400 - A1



## **Dispositif d'occultation de clôture.**

### **1. Domaine de l'invention**

Le domaine de l'invention est celui de la protection périmétrique de sites par des clôtures.

5 Plus précisément, l'invention concerne un dispositif d'occultation à rapporter sur une clôture, le dispositif étant destiné à isoler visuellement l'espace à l'intérieur du périmètre délimité par la clôture de celui à l'extérieur de ce périmètre.

L'invention s'applique notamment, mais non exclusivement, à la réalisation  
10 de clôtures de maisons particulières, de terrains d'entreprise, ... .

### **2. État de l'art antérieur et inconvénients**

Pour empêcher de voir à travers une clôture, il est connu de mettre en oeuvre des claies formées de canisses réalisées avec des matériaux naturels comme le roseau ou le bambou ou des brandes naturelles. De telles claies et  
15 brandes sont solidarisées sur les panneaux d'une clôture par des éléments de fixation de type fils de fer ou colliers plastiques. La pose de claies ou de brandes nécessite la mise en oeuvre d'un nombre important d'éléments de fixation ce qui rend le montage et le démontage de tels dispositifs long et laborieux. En outre, les matériaux utilisés pour leur fabrication vieillissent très mal ce qui implique la  
20 nécessité de remplacer les claies et les brandes de manière fréquente. Par ailleurs, leur solidarisation par du fil de fer n'est pas très solide. Ainsi lors de fortes intempéries, les claies et les brandes peuvent se désolidariser de la clôture.

Il est aussi connu de mettre en oeuvre des lattes en bois ou en PVC qui sont accrochées sur les panneaux de clôture.. Les lattes sont mises en place sur la  
25 clôture une par une, rendant la mise en oeuvre de ces dispositifs longue et fastidieuse.

Un autre dispositif d'occultation connu met en oeuvre des toiles d'occultation en PVC présentant sur leur pourtour une pluralité d'œillets qui permettent de fixer les toiles à la clôture à l'aide de S en inox ou colliers  
30 plastiques. Ces toiles viennent recouvrir la clôture. Leur mise en place est facilitée

mais elle nécessite toujours la manipulation d'un grand nombre d'éléments de fixation, S ou colliers, pour que la toile soit solidarisée à la clôture.

En outre, sous l'effet du temps et des intempéries, la toile de PVC se déforme et le recouvrement du panneau de clôture par la toile n'est plus optimal.

### 5           3.    **Objectifs de l'invention**

L'invention a pour objectif de pallier les inconvénients de l'art antérieur.

Plus précisément, un objectif de l'invention, est de fournir un dispositif d'occultation qui permette de simplifier davantage sa mise en œuvre sur une clôture et de diminuer son temps de montage et de démontage sur la clôture.

10           Un autre objectif de l'invention, dans au moins un de ses modes de réalisation, est notamment de fournir un tel dispositif qui permette d'améliorer la fixation de la toile sur la clôture.

            Un autre objectif de l'invention, dans au moins un de ses modes de réalisation, est de fournir un tel dispositif qui puisse être fabriqué et mis en œuvre  
15 de façon peu onéreuse.

### 4.    **Exposé de l'invention**

Ces objectifs, ainsi que d'autres qui apparaîtront par la suite, sont atteints à l'aide d'un dispositif d'occultation d'un panneau de clôture formé par un treillis de brins verticaux et horizontaux.

20           Selon l'invention, le dispositif d'occultation comprend une toile d'occultation pourvue :

- d'un élément supérieur de fixation destiné à fixer la toile au haut du panneau,
- d'un élément inférieur de fixation destiné à fixer la toile au bas du  
25 panneau ;

l'élément supérieur de fixation comprenant une lisse de retenue apte à être clippée sur le haut d'un panneau et l'élément inférieur de fixation comprenant des moyens de mise en tension de la toile sur le panneau.

            La lisse de retenue est apte à clipper le haut du panneau. On entend par là  
30 que la lisse est élastiquement déformable de telle sorte que la lisse est apte à être

légèrement déformée pour accueillir l'arête haute du panneau de clôture, tandis que, une fois en place, la lisse de retenue est apte à se fixer sur l'arête haute du panneau de clôture en venant se resserrer sur celle-ci.

5 En d'autres termes, de par la nature même du matériau qui compose la lisse et de par sa forme, le manipulateur doit exercer une force de déformation, pour que la lisse vienne prendre position sur l'arête haute d'un panneau, tandis que, lorsque la déformation n'est plus exercée sur la lisse, la lisse tend à se resserrer sur l'arête haute du panneau, ce qui assure le maintien de la lisse sur le panneau.

10 La mise en œuvre d'une telle lisse, simplifie le dispositif d'occultation ainsi que sa mise en œuvre dans la mesure où elle réduit le nombre d'éléments de fixation nécessaires à la solidarisation du dispositif à l'arête haute du panneau.

L'élément inférieur de fixation comprend des moyens de mise en tension de la toile sur le panneau.

15 La mise en œuvre de tels moyens permet de plaquer solidement la toile contre le panneau. Le nombre d'éléments de fixation nécessaires à la solidarisation du dispositif au panneau en est davantage réduit. Contrairement aux dispositifs de l'art antérieur, la fixation du dispositif d'occultation n'est pas réalisée sur tout le pourtour du panneau mais uniquement en haut et en bas du panneau.

20 Par ailleurs la mise en œuvre de tels moyens de mise en tension permet de maintenir optimale au fil du temps le recouvrement du panneau par la toile. Comme il a été précédemment expliqué, sous l'effet du temps et des intempéries, la toile se déforme et ne recouvre plus efficacement le panneau de clôture. Or les moyens de mise en tension vont permettre de re-tendre une toile déformée dès que cela est nécessaire pour rétablir un recouvrement efficace du panneau.

25 Selon un mode de réalisation avantageux, le dispositif d'occultation selon l'invention comprend une lisse de retenue ayant essentiellement une forme en U, les extrémités libres du U étant aptes à clipper la lisse sur le haut dudit panneau.

30 Dans son état initial, les bras du U sont maintenus rapprochés. L'exercice d'une légère force de déformation imprimée par le manipulateur permet d'écartier légèrement les bras du U, suffisamment pour accueillir l'arête haute du panneau.

Lorsque la déformation n'est plus exercée les bras du U reviennent dans leur position initiale sous l'effet des forces élastiques intrinsèques du matériau de la lisse et se serrent sur l'arête haute du panneau. La partie courbe du U vient alors en contact sur l'arête haute du panneau.

5 Cette géométrie particulière permet d'améliorer davantage la fixation de la lisse au panneau. La lisse coopère avec l'arête haute du panneau, sur les côtés et le haut de l'arête.

Préférentiellement, l'une des extrémités libres du U présente un renforcement.

10 Un tel renforcement permet d'accentuer l'effet de serrage de la lisse sur l'arête haute du panneau lorsque les bras du U se referment sur elle. Un tel renforcement permet de manière extrêmement simple et peu coûteuse d'améliorer la fixation du dispositif au panneau.

Selon un mode de réalisation préférentiel, la toile coopère de manière réversible avec l'élément supérieur de fixation.

15 Ainsi, il est facile de remplacer la toile sans avoir à remplacer l'ensemble du dispositif d'occultation.

Avantageusement, la toile comprend un jonc sur lequel un bord de la toile est solidarisé et ledit jonc est inséré dans une glissière prévue sur l'élément supérieur de fixation, ladite glissière présentant une fente longitudinale pour le passage de la toile.

Selon une variante envisageable, ladite toile est fixée sur ladite lisse par un système de bande auto-agrippantes.

25 Selon un autre mode de réalisation préférentiel, la toile est solidarisée de manière irréversible à l'élément supérieur de fixation. La solidarisation irréversible de la toile pourra être obtenue par différents procédés connus de l'Homme du métier tel que par exemple le soudage ou le collage.

Selon une autre caractéristique de l'invention, lesdits moyens de mise en tension comprennent au moins un lien souple destiné à enserrer l'arête basse d'un  
30 panneau.

Dans ce cas, selon un mode de réalisation préférentiel, lesdits moyens de mise en tension comprennent au moins une bande auto-agrippante.

Avantageusement, la toile présente une pluralité de fentes aptes à permettre le passage d'air au travers d'elle.

5 La présence de ces fentes vont permettre d'améliorer la résistance au vent du dispositif d'occultation.

### 5. Liste des figures

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante de modes de réalisation  
10 préférentiels de l'invention, donnés à titre de simples exemples illustratifs et non limitatifs, et des dessins annexés, parmi lesquels :

- la figure 1 présente un premier mode de réalisation d'un dispositif d'occultation mis en œuvre sur une clôture ;
- la figure 2 présente une vue détaillée de la lisse du dispositif représenté en  
15 figure 1 ;
- la figure 3 représente un deuxième mode de réalisation selon l'invention.

### 6. Description détaillée de deux modes de réalisation

Le principe général de l'invention repose sur la mise en œuvre :

- d'un élément supérieur de fixation destiné à fixer la toile au haut du  
20 panneau,
  - d'un élément inférieur de fixation destiné à fixer la toile au bas du panneau ;
- l'élément supérieur de fixation comprenant une lisse de retenue apte à clipper le haut du panneau et l'élément inférieur de fixation comprenant des moyens de mise en tension de la toile sur le panneau.

25 Un tel dispositif d'occultation est beaucoup plus simple, plus rapide et moins onéreux à mettre en œuvre que les dispositifs de l'art antérieur. En outre il permet d'assurer une fixation efficace d'une toile sur un panneau de clôture et un recouvrement optimal du panneau par la toile.

Tel que cela est représenté en figure 1, le dispositif d'occultation (10) comprend une toile (11) présentant sur son bord haut une lisse de retenue (12) et sur son bord bas quatre éléments de fixation (13).

5 Dans le mode de réalisation représenté en figure 1, les dimensions de la toile (11) sont essentiellement identiques aux dimensions du panneau (20) de clôture sur lequel le dispositif d'occultation (10) doit être fixé.

La lisse (12) permet la fixation du dispositif d'occultation (10) sur l'arête haute (21) du panneau (20).

10 La longueur de la lisse (11) est égale à la largeur du panneau (20) de clôture sur lequel le dispositif d'occultation (10) doit être fixé.

Chaque élément de fixation (13) permet la fixation du dispositif d'occultation (10) sur l'arête basse (22) du panneau (20).

Les éléments de fixation (13) en plus de leur rôle de fixation ont un rôle de mise en tension de la toile sur le panneau (20).

15 Lors de la mise en place du dispositif d'occultation (10) sur le panneau (20), la toile (11) est dans un premier temps fixée par la lisse (12) sur l'arête haute (21) du panneau (20), le manipulateur va ensuite tirer sur chaque élément de fixation (13) de manière à tendre la toile (11) sur le panneau (20). Chaque élément de fixation (13) enserre l'arête basse (22) du panneau (20) sur au moins une portion  
20 et se fixe au bas du panneau (20).

La toile est en réalisée en un matériau textile (ou autre), imprimé ou non. Un tel matériau confère à la toile la solidité et l'élasticité nécessaires pour la mise en tension de la toile (11) sur le panneau (20).

25 Dans le mode de réalisation représenté, les éléments de fixation (13) sont des rubans auto-agrippants de type velcro (marque déposée) qui sont destinés à coopérer avec des bandes auto-agrippantes complémentaires (non représentées) fixées en des endroits appropriés sur la toile.

Dans un autre mode de réalisation les éléments de fixation (13) pourront être des câbles élastiques.

Ainsi la mise en œuvre d'un dispositif d'occultation selon l'invention permet de manière simple et peu onéreuse, par rapport aux dispositifs de l'art antérieur :

- 5 - de réduire le nombre d'éléments de fixation nécessaire à sa fixation sur un panneau de clôture,
- de faciliter et d'améliorer sa fixation au panneau de clôture,
- de réduire les temps de manipulation.

La figure 2 présente une vue plus détaillée de la lisse (12) du dispositif d'occultation (10) représenté en figure 1.

10 Tel que représenté, la lisse de retenue (12) a une forme essentiellement en U, les extrémités libres (121, 122) du U sont aptes à clipper la lisse sur le haut dudit panneau (20).

La lisse est, selon le présent mode de réalisation, réalisée en un matériau élastique déformable tel que de l'aluminium, du PVC, ou autre. Pour fixer la lisse  
15 au haut du panneau (20), le manipulateur exerce une force de déformation adaptée pour permettre de passer à une position « ouverte » dans laquelle les extrémités libres (121, 122) du U sont suffisamment écartées l'une de l'autre pour accueillir l'arête haute du panneau. Lorsque la déformation n'est plus exercée les extrémités  
20 libres (121, 122) de la lisse (12) reviennent dans leur position initiale sous l'effet des forces élastiques intrinsèques de la lisse et se referment sur l'arête haute du panneau. La partie courbe (123) de la lisse (12) vient alors en butée contre l'arête haute (21) du panneau (20).

Dans le cas d'un panneau constitué d'un treillage de brins verticaux et de brins horizontaux, l'arête haute 21 est constituée par le brin horizontal le plus haut  
25 du panneau.

Tel que cela est représenté en figure 2, l'extrémité libre (122) de la lisse (12) présente un renforcement (124). Comme il a été décrit précédemment, un tel renforcement permet d'accentuer l'effet des forces de serrage, sur l'arête haute (21) du panneau (20) lorsque les extrémités (121, 122) de la lisse se resserrent sur  
30 elle. La fixation de la toile au panneau davantage assurer.

L'extrémité libre (122) de la lisse (12) présente une glissière (125) dans laquelle s'insère un jonc (14) sur lequel la toile (11) est solidarifiée. La glissière (125) présente une fente longitudinale (126) pour le passage de la toile (11).

5 Dans le mode de réalisation représenté en figure 3, le dispositif d'occultation (10) est essentiellement identique au dispositif décrit en figures 1 et 2 excepté que la toile (11) n'est pas solidarifiée à un jonc mais elle est directement solidarifiée par soudage ou collage à l'extrémité libre (121) de la lisse (12).

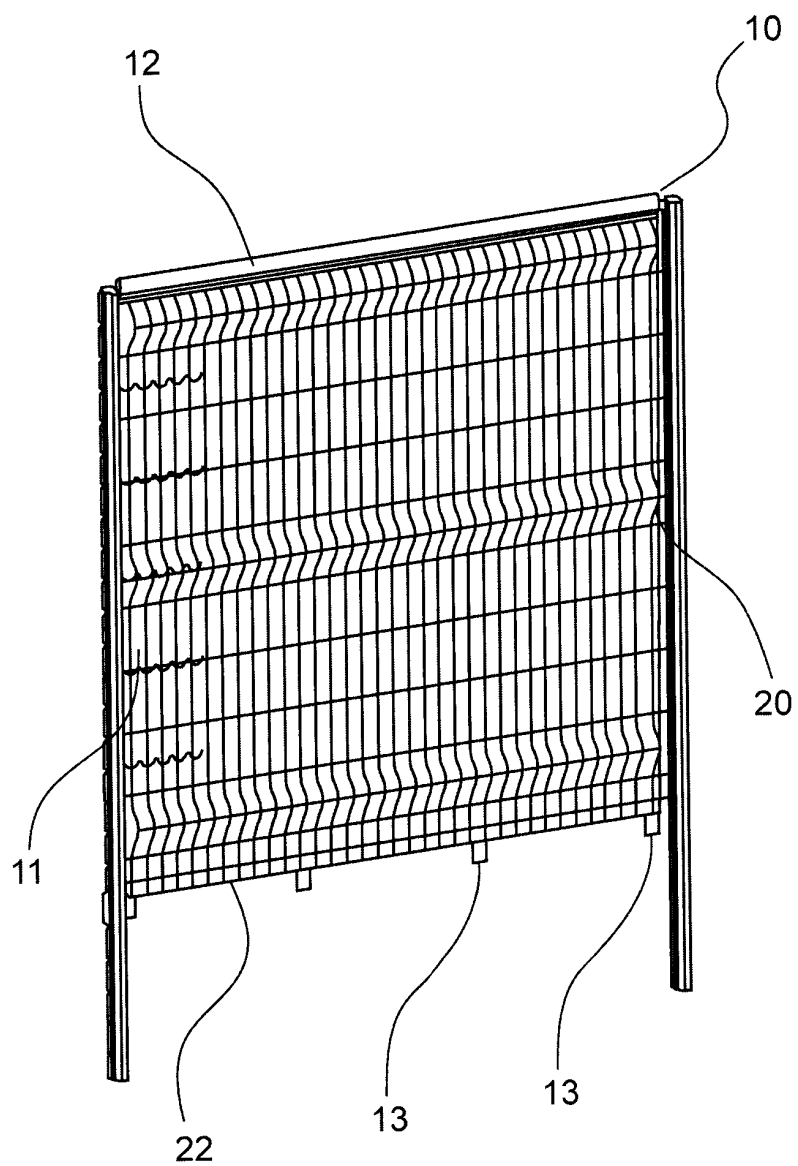
10 Selon un mode de réalisation proche du mode de réalisation représenté en figure 3, la toile (11) coopère avec l'extrémité libre (121) de la lisse (12) par un système de rubans auto-agrippants de type velcro.

## REVENDICATIONS

- 5 1. Dispositif d'occultation (10) d'un panneau (20) de clôture, ledit dispositif (10) comprenant une toile d'occultation (11) pourvue :
- d'un élément supérieur de fixation destiné à fixer ladite toile (11) au haut dudit panneau (20),
  - d'un élément inférieur de fixation destiné à fixer ladite toile (11) au bas dudit panneau (20) ;
- 10 ledit élément supérieur de fixation comprenant une lisse de retenue (12) apte à être clippée sur le haut d'un panneau (20) et ledit élément inférieur de fixation comprenant des moyens de mise en tension (13) de ladite toile (11) sur ledit panneau (20).
- 15 2. Dispositif d'occultation selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite lisse de retenue (12) a essentiellement une forme en U, les extrémités libres (121, 122) du U étant aptes à clipper la lisse sur le haut dudit panneau (20).
- 20 3. Dispositif d'occultation selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'une des extrémités libres (122) du U présente un renforcement (124).
- 25 4. Dispositif d'occultation selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que ladite toile (11) coopère de manière réversible avec ledit élément supérieur de fixation.
- 30 5. Dispositif d'occultation selon la revendication 4, caractérisé en ce que ladite toile (11) comprend un jonc (14) sur lequel un bord de la toile est solidarisé et en ce que ledit jonc (14) est inséré dans une glissière (125) prévue sur l'élément supérieur de fixation, ladite glissière (125) présentant une fente longitudinale (126) pour le passage de la toile (11).

6. Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que ladite toile est fixée sur ladite lisse par un système de bande auto-agrippantes.
- 5 7. Dispositif d'occultation selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que ladite toile (11) est solidarisée de manière irréversible audit élément supérieur de fixation.
8. Dispositif selon la revendication 7, caractérisé en ce que ladite toile est fixée par soudage ou collage sur ladite lisse.
- 10 9. Dispositif d'occultation selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que lesdits moyens de mise en tension comprennent au moins un lien souple destiné à enserrer l'arête basse d'un panneau (20).
- 15 10. Dispositif d'occultation selon la revendication 9, caractérisé en ce que lesdits moyens de mise en tension comprennent au moins une bande auto-agrippante.
- 20 11. Dispositif d'occultation selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que ladite toile (11) présente une pluralité de fentes aptes à permettre le passage d'air au travers de ladite toile (11).

1/2

Fig. 1

2/2

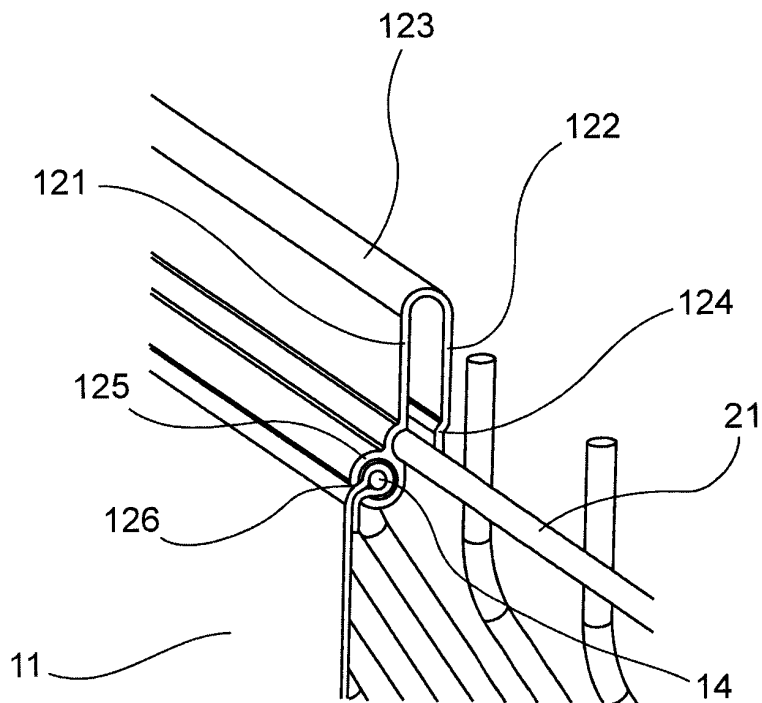


Fig. 2

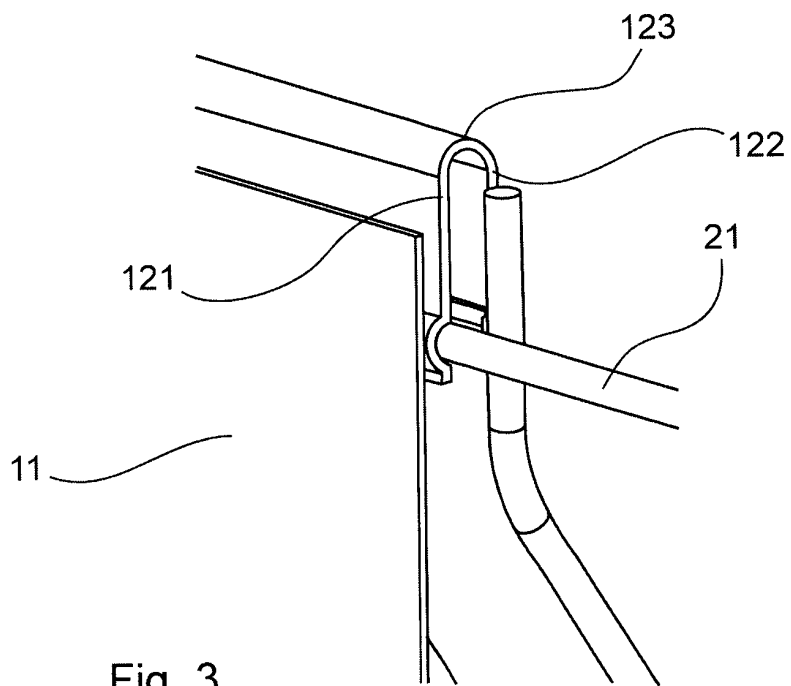


Fig. 3



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement  
national

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FA 725063  
FR 0903650

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	US 2003/160225 A1 (OSIPOVS MARGARET ALLEN [US]) 28 août 2003 (2003-08-28) * le document en entier * -----	1	E04H17/16
A	US 6 719 276 B1 (BUSH JEFFERY [US]) 13 avril 2004 (2004-04-13) * le document en entier * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			E04H
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
15 mars 2010		Delzor, François	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul                      Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie                      A : arrière-plan technologique                      O : divulgation non-écrite                      P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention                      E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.                      D : cité dans la demande                      L : cité pour d'autres raisons                      .....                      &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0903650 FA 725063**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **15-03-2010**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2003160225	A1	28-08-2003	AUCUN	
-----				
US 6719276	B1	13-04-2004	AUCUN	
-----				